



Sur le trottoir, le pavage d'origine...

La liasse M 149 et les délibérations du Conseil municipal des années 1865-66 conservées, sous la cote 1 D 48, aux Archives municipales de Rennes fournissent des détails très précis sur la réalisation de la clôture du lycée ainsi que sur l'exécution du perron et du pavage de l'entrée du lycée.

grilles & perron

L'adjudication des travaux « de clôture à établir à l'est et au sud du lycée » a lieu le lundi 2 octobre 1865, à l'Hôtel de ville.

Ces travaux, évalués pour la maçonnerie à 16000 francs environ et pour la serrurerie à 14000 francs environ, sont attribués respectivement, après soumission,

- à François Harel, entrepreneur à Rennes, avec un rabais de 14% sur les prix du devis, et
- à Albert Lefebvre, maître serrurier, 80 rue d'Anjou à Versailles, moyennant un rabais de 16%.

Le projet au Conseil Municipal

Le 24 février 1865, M. Colliot de la Hattais avait donné lecture, au Conseil municipal, d'un rapport relatif au devis des « clôtures à faire dans les nouveaux alignements du Lycée sur l'avenue de la Gare et de la rue Saint-Thomas ».

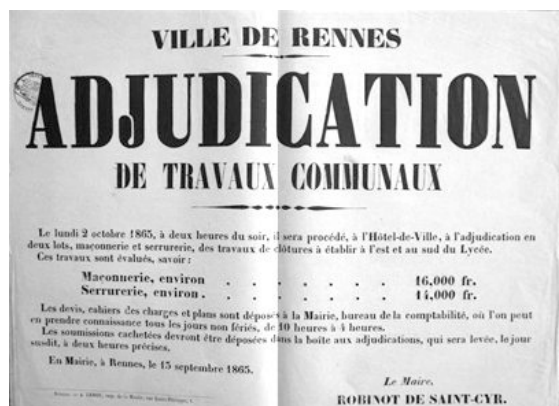
« Les divers travaux qui doivent être exécutés pour l'agrandissement du lycée de notre ville n'ont point été, malheureusement, conçus en même temps, vous le savez, Messieurs, mais à trois époques différentes ; et il est à craindre que l'ensemble de ces travaux ne se ressente un peu de cet état de choses, malgré le talent bien connu de l'architecte auquel ils sont confiés.

Pour l'exécution d'un premier projet, où se trouve la construction du beau monument que nous voyons maintenant élevé sur l'avenue de la gare, et qui va jusqu'à l'extrémité nord de l'ancienne propriété de Mgr Robiou, l'Etat a bien voulu accorder une subvention de 150000 francs, toutes les autres dépenses devant rester à la charge de la ville.

Dans un deuxième projet, qui a pour but d'enclore dans les dépendances du lycée tout le terrain, à partir de l'extrémité sud de la propriété de Mgr Robiou, et compris entre l'avenue de la gare, la rue Saint-Thomas et les anciens bâtiments du lycée, toutes les dépenses qu'entraînera l'exécution de ce projet doivent être partagées, par égales portions, entre l'Etat et la Ville.

Enfin, dans un troisième projet, où l'on a voulu faire disparaître cette propriété Robiou qui se serait trouvée si fâcheusement enclavée au milieu du lycée, quand les deux premiers projets seraient mis à exécution, et où l'on a vu la possibilité d'avoir le terrain nécessaire pour construire une nouvelle chapelle du lycée, celle qui existe maintenant étant aussi mauvaise que possible, l'Etat s'est chargé de tous les frais qu'exigera l'exécution de ce troisième projet, la ville ne devant fournir qu'une subvention de 50000 francs.

J'ai cru devoir vous rappeler, Messieurs, ces trois phases des travaux à exécuter au Lycée, avant de vous parler de ceux qui restent à faire pour l'achèvement de la clôture du Lycée sur l'avenue de la Gare et la rue Saint-Thomas, et dont vous avez renvoyé l'examen du devis et du plan à votre Commission des travaux publics, parce que le paiement de cette clôture est soumis aux mêmes conditions que celui des autres travaux du Lycée dont elle fait partie dans chacun des trois projets ».



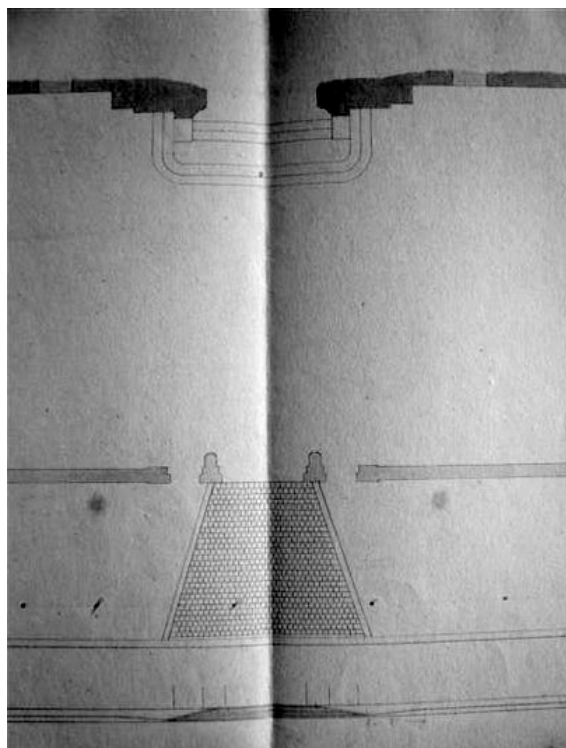
Travaux et dépenses

Pour la réalisation de la clôture, la répartition des dépenses prévues est la suivante :

- Dépense à la charge de la Ville.....10938,93 francs
- Dépense à la charge de l'Etat.....19061,07 francs

Ces dépenses concernent la continuation de la grille actuelle jusqu'à l'ancienne propriété de Mgr Robiou (7,20m), la grille dans la longueur de l'ancienne propriété de Mgr Robiou (42,30m), la grille à l'angle de l'avenue de la gare et de la rue Saint-Thomas (55,50m), le mur de clôture sur la rue Saint-Thomas ainsi que les travaux de nivellement et d'ensablement.

La dépense totale d'un montant de 30000 francs est approuvée, le 29 novembre 1864, par l'architecte de la ville J.-B. Martenot et le maire de Rennes A. Robinot de Saint Cyr puis, le 6 avril 1865, par le préfet d'Ille-et-Vilaine.



Pour le mur de clôture, rue Saint-Thomas, les travaux consistent en fouilles employées en remblais, maçonnerie en briques choisies, en granite et en grès de Vitré, taille du granite et jointoiement des briques.

Pour la grille on retrouve les fouilles employées en remblais (79,20 m³), la maçonnerie en fondation (73,90 m³) et en granite (67,41 m³), la taille du granite (378,15 m³), la grille en fer d'un poids de 15150 kg (!!!) et les trois couches de peinture dont une au minium sur une surface de 491,70 m². Les moëlons piqués utilisés sont ceux de Pont-Réan, de Cado sans oublier les grès de Vitré. Quant aux granites, ils viennent essentiellement de Saint-Marc-le-Blanc et de Kerinant en Bobital.

Les opérations concernant la clôture du lycée comportent aussi

- une sculpture en cartouche réalisé par Barré pour un montant de 86 francs et
- le pavage de la porte cochère principale du lycée pour lequel nous avons retrouvé le plan, dressé en décembre 1865 par M. Boulet, ingénieur de la voirie, et le devis, en date du 14 décembre 1864, concernant les 20 pavés de 1^{ère} classe, les 40 pavés boutisses de 2^{ème} classe, les 625 pavés de 2^{ème} classe sans oublier les bordures en granite sur une longueur de 12 mètres. (cf ci-contre)

La réception des travaux, en novembre 1867, fait état d'un excédent de dépense, pour la maçonnerie, dû à deux causes :

- addition de 11 mètres de clôture sur la rue Saint-Thomas par suite de la démolition d'un pavillon menaçant ruine.
- construction de conduits pour les eaux pluviales « qu'il importait d'éloigner du bâtiment de jonction à cause de la nature mobile du sol sur lequel il est assis ». Compte tenu des rabais des deux entrepreneurs, la dépense totale s'élevait finalement à 27929,69 francs dont 10564,18 francs incombant à la Ville.

Mentionnons pour mémoire, qu'en 1865, la Ville s'engageait aussi à réaliser un square à l'est du Palais Universitaire.

Il s'agissait là d'un premier essai après le square de la Gare et avant ceux de la place de Bretagne et de « la place qui précède l'entrée du Mail ».

Jos PENNEC



CL J-Y T